



DELIBERATION n° Del.2023-IX-170
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 09 Novembre
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 4
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
20 NOV. 2023

De la publication le
20 NOV. 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoints au maire*, Sophie FERNANDEZ,
Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK,
Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN,
François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET,
Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Jeannie TREMBLAY-
GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-
DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers
municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Julien PORTIER a donné procuration à Michèle TARDIVET-MERCIER,
Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Olivier TISSOT-
DUPONT, Yves CREPEL a donné pouvoir à Jean-Philippe MARTINET

ABSENTS : André LACHENAL

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Saisine du Groupement d'Intérêt Public La Foncière de Haute-Savoie pour une opération de construction de 38 logements dont 30 % en Bail Réel Solidaire située 171 Avenue Blanc du Pelloux et désignation des élus de la Ville au Comité de territoire de la Foncière

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune est propriétaire d'un foncier sis 171 Avenue Blanc du Pelloux 74 210 FAVERGES-SEYTHENEX, tènement dit « Clinique Berger », sur un terrain cadastré section D sous les n°2658, 2691 et 2692 d'une contenance totale de 3 009 m².

Une opération de construction d'environ 38 logements est prévue sur ce tènement, dont une partie en Bail Réel Solidaire (BRS). Habitée SCIC SAS a été désigné par la commune pour réaliser cette opération.

Pour mémoire, le régime du Bail Réel Solidaire permet de dissocier le foncier du bâti et ainsi de faire supporter le coût du foncier, appartenant à un Organisme de Foncier Solidaire (OFS), sur le long terme par le paiement d'une redevance minime par le titulaire d'un BRS. Cet outil permet également de garantir la vocation sociale du bâti dans le temps.

Pour mémoire également, La Foncière de Haute-Savoie est un Groupement d'Intérêt Public dont la CCSLA est membre. La Foncière 74 est un outil des collectivités leur permettant de pérenniser leur

action foncière et de garantir la destination de l'usage du foncier dans Elle n'intervient qu'à la demande de ses membres et est agréée OFS depuis 2019.

Considérant les ménages cibles quant au Bail Réel Solidaire, La Foncière de Haute-Savoie acquiert auprès des propriétaires fonciers, ici la commune, à des charges foncières lui permettant d'obtenir des redevances de la part des ménages qui sont compatibles avec leurs conditions de ressources. La redevance foncière des ménages fixée par La Foncière 74 est d'1€ /m² habitable / mois. Cela lui donne donc la capacité d'emprunter pour acheter le foncier à hauteur de 100€ TTC/ m² SHAB auprès du propriétaire pour la part relative au BRS.

En outre, afin de garantir l'éligibilité d'une grande cible de ménages, La Foncière 74 impose un prix de vente des logements en rapport avec les capacités des ménages. En l'occurrence, La Foncière 74 souhaite, en accord avec la commune et à sa demande, un prix de vente moyen de 3 100€ TTC / m² habitable (TVA 5.5%), y compris un stationnement.

Ceci étant exposé, Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Vu les articles 98 et suivants de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 relative à la simplification et à l'amélioration de la qualité du droit,
- Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
- Vu la délibération du conseil communautaire n°127/18 en date du 18/10/2018 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy au Groupement d'Intérêt Public « La Foncière de Haute-Savoie » et la convention constitutive dudit Groupement,
- Vu l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0024 du 30 avril 2019 approuvant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public La Foncière de Haute-Savoie,
- Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public La Foncière de Haute-Savoie et notamment son article 6 qui précise que sont membres dudit Groupement "*les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ayant délibéré favorablement, emportant de fait l'adhésion des communes qui les composent*",

Vu la délibération Del. 2023-IX-169 du 15 Novembre 2023, de procéder à l'aliénation du foncier sis 171 Avenue Blanc du Pelloux 74 210 FAVERGES-SEYTHENEX, tènement dit « Clinique Berger », sur un terrain cadastré section D sous les N°2658, 2691 et 2692 d'une contenance totale de 3 009 m², au profit de SCIC SAS de promotion immobilière HABITEE

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

-  **SOLLICITE** l'intervention du Groupement d'Intérêt Public La Foncière de Haute-Savoie pour le projet sis 171 Avenue Blanc du Pelloux 74 210 FAVERGES-SEYTHENEX sur un terrain cadastré section D sous les N°2658, 2691 et 2692 d'une contenance totale de 3 009 m²,
-  **DESIGNE** trois élus du conseil municipal (2 titulaires et 1 suppléant) qui seront membres du Comité de territoire de la Foncière, aux fins de participer à la définition du projet tant d'un point de vue technique que financier, à savoir :

Membres titulaires : Christine DUMONT-THIOLLIERE, Marc BRACHET

Membres suppléants : Liliane THORENS

Vote sollicitation intervention Groupement Intérêt Public :

25 voix POUR et 7 voix CONTRE

Contre : 7

Jean-Philippe MARTINET, Yves CREPEL, Françoise KLEMENCIC, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-DUPONT, Damien VACHERAND-DENAND

Vote désignation élus :

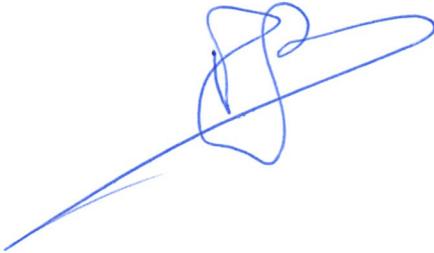
25 voix POUR et 7 voix ABSTENTION

Abstention : 7

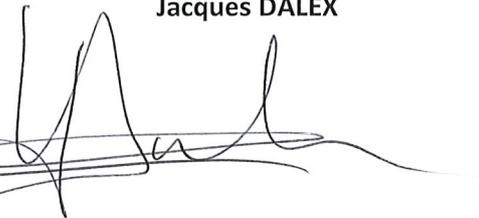
Jean-Philippe MARTINET, Yves CREPEL, Françoise KLEMENCIC, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-DUPONT, Damien VACHERAND-DENAND

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023



ID : 074-200054138-20231115-DEL_2023_IX_170-DE